

Les membres du Conseil Municipal d'Égriselles-le-Bocage, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal, 1 place de l'Eglise, sous la présidence de Monsieur DESCHAMPS Christian, Maire.

Sont Présents : Tous les Conseillers Municipaux, sauf Mme BERNARD Sylvaine absente excusée, ayant donné pouvoir à M COUVIGNOU Rémi, Mme ALEPUZ Laurence et MM CANET Claude, QUÉMY Alexandre, DESANLIS Christophe absents excusés.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut normalement délibérer.

Secrétaire de séance : Mme DOUBLET Bernadette

Lecture du procès-verbal de la réunion du 18 Octobre 2018 : Sans observation.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le point à l'ordre du jour « Locations – Fixation des loyers des cabinets de médecins » est retiré faute de certains éléments.

1 – COMMANDE PUBLIQUE

1.1 – Marchés publics

Délibération n° DC 2017/1.1/04 – Marché public : Aménagement de cabinets de médecins (4 Grande Rue) – Avenant de prolongation de délai :

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal un avenant de prolongation du délai d'exécution du marché public relatif à l'aménagement de cabinets de médecins, celui-ci devant s'achever initialement au 2 décembre 2018. Il est proposé une prolongation du délai de 3 mois soit une fin d'exécution au 02 mars 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cet avenant de prolongation du délai d'exécution de 3 mois des travaux d'aménagement des cabinets de médecins, tel que présenté.

Voté à l'unanimité

Délibération n° DC 2017/1.1/05 – Marché public : Aménagement de cabinets de médecins (4 Grande Rue) – Avenant n°2 en plus-value pour le lot 1 (maçonnerie) :

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal un avenant en plus-value pour le lot 1 (maçonnerie) de l'entreprise ESB (Pittet), suite à des travaux supplémentaires correspondant au remplacement de la trappe carrelée du vide-sanitaire et à la suppression des ferrures des volets, pour un montant de 1 660,80€ HT.

Soit un montant total pour le lot 1 de 25 855,83€ HT (Initial : 23 755,03€ + Avenant 1 : 440,00€ + Avenant 2 : 1 660,80€)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cet avenant en plus-value d'un montant de 1 660,80€ HT sur le lot 1 (maçonnerie) pour le marché : Aménagement de cabinets de médecins.

2.1 – Personnel titulaires et stagiaires de la Fonction Publique Territoriale

Délibération n° DC 2018/4.1/03 – Heures complémentaires 2019

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que pour permettre le paiement des heures complémentaires, qui seront effectuées en 2019, par les agents à temps non complet, une enveloppe budgétaire doit être déterminée par filière d'emploi.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE le paiement de 30 heures complémentaires pour l'année 2019, pour un agent de la filière technique et un agent de la filière administrative, pour un montant global de **320,55 €** réparti de la manière suivante :

Filière Technique :

- Un adjoint technique de 1^{ère} classe (temps non complet):
nombre estimatif d'heures complémentaires effectuées par an : 15h
taux de paiement de l'HC : 10,81 €
Soit un total annuel de (15h x 10,81€) **162,15 €**

Filière Administrative :

- Un adjoint administratif de 2^{ème} classe (temps non complet - contractuel):
nombre estimatif d'heures complémentaires effectuées par an : 15h
taux de paiement de l'HC : 10,56 €
soit un total annuel de (15h x 10,56) **158,40 €**

Soit un montant global de 320,55 € (162,15 + 158,40)

Voté à l'unanimité

Délibération n° DC 2018/4.1/04 – Heures supplémentaires 2019

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que pour permettre le paiement des heures supplémentaires, qui seront effectuées en 2019, une enveloppe budgétaire doit être déterminée par filière d'emploi.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE le paiement des heures supplémentaires pour l'année 2019, pour cinq agents de la filière technique et deux agents de la filière administrative, pour un montant global de **2 082,90 €** réparti de la manière suivante :

Filière technique :

- Un adjoint technique principal de 2^{ème} classe:
nombre estimatif d'heures supplémentaires effectuées par an : 15h

taux de paiement de la 1^{ère} à la 14^{ème} HS : 13,90 €
taux de paiement au-delà de la 14^{ème} HS : 14,12 €
taux de paiement HS du Dimanche et jours fériés : 18,45 €
taux de paiement HS de nuit : 22,24 €

répartition comme suit : 10h x 13,90 = 139 €
 2h x 14,12 = 28,24 €
 2h x 18,45 = 36,90 €
 1h x 22,24 = 22,24 €

Soit un total annuel de (139 + 28.24 + 36.90 + 22.24) **226,38 €**

- Trois adjoints techniques:

nombre estimatif d'heures supplémentaires effectuées par an : 75h

taux de paiement de la 1^{ère} à la 14^{ème} HS : 12,73 €
 taux de paiement au-delà de la 14^{ème} HS : 12,94 €
 taux de paiement HS du Dimanche et jours fériés : 16,91 €

répartition comme suit : 57h x 12,73 = 725,61 €
 6h x 12,94 = 77,64 €
 12h x 16,91 = 202,92 €

Soit un total annuel de (725.61 + 77.64 + 202.92) **1 006,17 €**

Filière administrative :

- Rédacteur principal de 1^{ère} classe :

nombre estimatif d'heures supplémentaires effectuées par an : 25h

taux de paiement de la 1^{ère} à la 14^{ème} HS : 17,45 €
 taux de paiement HS du Dimanche et fériés : 23,17 €

répartition comme suit : 20h x 17,45 = 349 €
 5h x 23,17 = 115,85 €

soit un total annuel de (349 + 115.85) **464,85 €**

- Adjoint Administratif principal de 1^{ère} classe :

nombre estimatif d'heures supplémentaires effectuées par an : 25h

taux de paiement de la 1^{ère} à la 14^{ème} HS : 14,47 €
 taux de paiement HS du Dimanche et fériés : 19,22 €

répartition comme suit : 20h x 14,47 = 289,40 €
 5h x 19,22€ = 96,10 €

soit un total annuel de (289.40 + 96.10) **385,50 €**

Ainsi (226,38 + 1 006,17 + 464,85 + 385,50) une enveloppe globale de 2 082,90 €.

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la modification de la convention de mise à disposition au syndicat du regroupement scolaire (SIVOS CESV) de Mme BETTALE Sylvie, agent de la commune suite à une réorganisation de son emploi du temps.

Ainsi, la mise à disposition de cet agent au SIVOS passe de 26h par semaine à 22h. Ces heures seront donc récupérées par la commune pour réaliser d'avantage de ménage à la salle des fêtes, le ménage de la salle du Conseil Municipal (1 place de l'Eglise) et du bâtiment des associations (27 Grande rue).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE la diminution du temps de travail mis à disposition au SIVOS CESV de Mme BETTALE Sylvie, adjoint technique principal 2^{ème} classe, passant de 26h à 22h, à compter du 1^{er} janvier 2019 ;

AUTORISE le Maire à signer la convention de mise à disposition modifiée en ce sens.

3 – FINANCES LOCALES

3.1 – Décisions budgétaires

Délibération n° DC 2018/7.1/19 – Supplément de travaux en électricité sur le bâtiment du 27 Grande Rue:

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal un devis de l'entreprise Impact Electrique pour un complément de travaux électriques sur le bâtiment du 27 Grande Rue. Il s'agit de la pose d'un convecteur électrique, qui a été omis initialement, et la séparation et réalimentation électrique du bâtiment de la salle du Conseil Municipal, pour un montant total de 1 348€ HT.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

ACCEPTE la réalisation de ce complément de travaux électriques ;

AUTORISE le Maire à signer ce devis tel que présenté.

Voté à l'unanimité

3.2 – Subventions

Demande de subvention association du Conservatoire de Sens Musique et Danse:

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal d'une demande de subvention de l'association du Conservatoire de Sens Musique et Danse du fait de l'inscription au sein de celle-ci de 5 enfants domiciliés à Égriselles-le-Bocage. Il est sollicité une aide d'un montant de 30€ par enfant, soit 150€.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

REFUSE d'accorder cette participation pour motif que la Communauté de Communes du Gâtinais est dotée d'une école de musique et offre donc cette activité à St Valérien et Villeroy.

Voté à l'unanimité

5

Délibération n°DC 2018/7.5/06 – Demande de participation aux frais de campagne de stérilisation de chats divagants:

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal un devis de la clinique vétérinaire du Grand Saule (Sens) pour la stérilisation de 2 chats (1 mâle et 1 femelle) pour un montant total de 205,50€ TTC (82€ pour le mâle et 123,50€ pour la femelle), ainsi qu'un courrier de la fondation Brigitte Bardot accordant un subventionnement (45€ pour le mâle et 75€ pour la femelle), adressés à Mme GOYARD. Monsieur le Maire explique que de nombreux chats sans propriétaire connu divagent sur la commune notamment sur le hameau d'Ogny et que M et Mme GOYARD ont de leur propre initiative commencé à gérer ce problème, en les répertoriant, en démarchant les associations et en attrapant des chats pour les stériliser ensuite.

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du souhait de M et Mme GOYARD d'une participation de la commune à hauteur des frais restant à leur charge, soit (37€ + 48,5€) 85,50€ pour un chat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE, dans un premier temps, de se renseigner auprès de la Société Protectrice des Animaux (SPA) qui, a priori, prendrait en charge ce type d'acte gratuitement ;

Et dans un deuxième temps, si la réponse de la SPA s'avère négative :

ACCEPTTE la prise en charge des frais restant dû par Mme GOYARD soit 342€ (148€ + 194€) pour 8 chats (4 mâles et 4 femelles).

Voté à l'unanimité

Délibération n°DC 2018/7.5/07 – Demande de participation pour un voyage scolaire d'une classe primaire de St Valérien:

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal une demande de subvention de la part de l'école élémentaire de St Valérien pour une classe de neige relative à une élève domiciliée sur la commune. Il est demandé la somme de 185€.

Il rappelle que des subventions ont été allouées pour une classe poney à un élève de l'école élémentaire de St Valérien à hauteur de 40€ en 2017, de 80€ pour une classe de neige à une élève de l'école élémentaire de St Clément en 2016 et qu'il a été accordé 65€ par élèves du regroupement scolaire en classe à Subligny en 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

OCTROIE une subvention d'un montant de 80€ pour le voyage scolaire de Léa BARRET, élève de l'école élémentaire de St Valérien, domiciliée à Egriselles-le-Bocage. Cette dernière sera versée directement à la coopérative scolaire de l'école élémentaire de St Valérien.

Voté à l'unanimité

4 – DOMAINE DE COMPÉTENCES PAR THÈMES

4.1 – Aide Sociale

Délibération n°DC 2018/8.2/01 – Demande d'aide exceptionnelle à la Commission Action Sociale:

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de l'avis donné par la commission action sociale de la commune, qui souhaite octroyer une subvention exceptionnelle de 100€ à une personne domiciliée sur la commune, ayant fait une demande d'aide financière auprès du Conseil Départemental de l'Yonne, pour des raisons de difficultés financières.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

5 – INFORMATIONS DU MAIRE

5.1 – Désignation d'un suppléant aux fonctions d'inscriptions et de radiations sur les listes électorales

Monsieur le Maire rappelle que la loi n°2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales a réformé les modalités de gestion des listes électorales et créé un répertoire électoral unique et permanent (REU), dont la tenue est confiée à l'INSEE. Elle met fin au principe de la révision annuelle des listes électorales qui seront dorénavant permanentes et extraites du REU.

Ainsi, le Maire se voit transféré en lieu et place des commissions administratives qui sont supprimées, la compétence pour statuer sur les demandes d'inscription et sur les radiations des électeurs qui ne remplissent plus les conditions pour demeurer inscrits. Un contrôle à posteriori sera opéré par des commissions de contrôle.

Au regard de l'importance de ces opérations, il serait opportun de garantir une continuité dans leur traitement en déléguant par arrêté ces fonctions à un adjoint, dans le cas d'absence du Maire.

Monsieur LEVESQUE, 2^{ème} adjoint, se porte volontaire pour remplir ces fonctions en cas d'absence du Maire.

5.2 – Désignation d'un suppléant au titulaire de représentant du conseil municipal au sein de la commission de contrôle des listes électorales

Monsieur le Maire rappelle qu'en dernière séance Mme Jocelyne FOUCHY s'est portée volontaire pour être la représentante du Conseil Municipal au sein de la commission de contrôle des listes électorales. Monsieur le Maire explique qu'il serait souhaitable de nommer un suppléant en cas d'absence de cette dernière.

M COUVIGNOU Rémi se porte volontaire en tant que suppléant de Mme FOUCHY au sein de la commission de contrôle des listes électorales.

5.3 – Bilan de la Marche Dînatoire 2018

Recette = 8 463€

Dépense = 7 486,90€ Soit un bénéfice de 976,10€

Cette manifestation a encore été très appréciée par les participants malgré la forte chaleur. Monsieur le Maire félicite les bénévoles des différents stands pour l'effort de décoration réalisé.

5.4 – Mutuelle communale

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du souhait de Mme DOUBLET d'étudier l'éventuelle mise en place d'une mutuelle communale.

Mme DOUBLET, accompagné de Mme FOUCHY iront prochainement sur d'autres communes, ayant mis en place une mutuelle communale et un papier sera distribué pour sonder le pourcentage d'habitants d'Egriselles qui seraient intéressés pour cette dernière.

5.5 – Proposition de logo

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil les propositions de logo réalisées par Lilian Tonnellier. Après observation des logos, M COUVIGNOU intervient en signalant qu'il est recommandé d'éviter les couleurs, pour cause d'un coût plus élevé, qu'un logo doit être choisi en l'imaginant sur les divers objets où il pourrait figurer (en-tête de courrier,

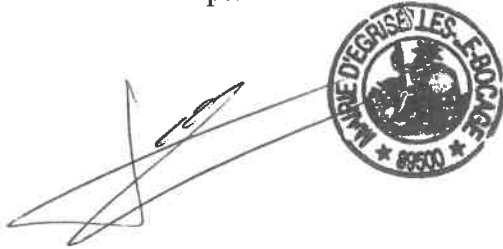
enveloppe, voiture...) et qu'ainsi la taille est très importante et enfin qu'un logo s'étudie en préalable en définissant quelle image veut 'on renvoyer de la commune.

5.6 Participation citoyenne

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une réunion sera prochainement organisée avec les gendarmes de St Valérien pour la présentation de la démarche de « Participation citoyenne ».

Séance levée à 23h00.

Le Maire, Christian Deschamps.

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Christian Deschamps', written over a circular official seal. The seal is for the Mayor of Les Égrises, with the text 'MAIRE DES ÉGRISES' around the top and 'LES ÉGRISES' around the bottom. In the center of the seal is a coat of arms featuring a figure on horseback. The number '88500' is visible at the bottom of the seal.